



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 mai 2023  
Français  
Original : anglais

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
Cinquante-sixième session  
Vienne, 3-21 juillet 2023

## Coordination et coopération

### Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail

#### Note du Secrétariat

1. La Commission se rappellera peut-être qu'entre sa quarante-quatrième et sa cinquantième session, de 2011 à 2017, elle avait entendu des rapports oraux du secrétariat sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à ses sessions<sup>1</sup>. À sa quarante-huitième session, en 2015, elle avait prié le secrétariat d'inclure dans les rapports oraux qu'il lui présenterait sur les organisations invitées à ses sessions des commentaires sur la manière dont ces organisations satisfaisaient aux critères qu'il appliquait pour décider d'inviter des organisations non gouvernementales<sup>2</sup>. À sa quarante-neuvième session, en 2016, elle s'était félicitée du rapport détaillé et instructif que le secrétariat lui avait présenté conformément à sa demande<sup>3</sup>. À sa cinquantième session, en 2017, elle avait prié le secrétariat de lui fournir par écrit, pour les sessions suivantes, des informations sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à ses sessions<sup>4</sup>. La présente note fait suite à cette demande et porte sur la période comprise entre le début de la cinquante-cinquième session de la CNUDCI (New York, 27 juin-15 juillet 2022) et la date de la présente note.

2. Les critères et procédures à appliquer pour inviter des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux sessions de la CNUDCI et à celles de ses groupes de travail sont disponibles sur le site Web de la CNUDCI à l'adresse : <https://uncitral.un.org/fr/about/faq/methods>.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 17 (A/66/17), par. 288 à 298 ; *ibid.*, soixante-septième session, Supplément n° 17 (A/67/17), par. 174 à 178 ; *ibid.*, soixante-huitième session, Supplément n° 17 (A/68/17), par. 257 à 261 ; *ibid.*, soixante-neuvième session, Supplément n° 17 (A/69/17), par. 205 à 207 ; *ibid.*, soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 279 à 281 ; *ibid.*, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 286 à 290 ; et *ibid.*, soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17), par. 360 à 364.

<sup>2</sup> *Ibid.*, soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 280.

<sup>3</sup> *Ibid.*, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 290.

<sup>4</sup> *Ibid.*, soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17), par. 364.



3. Au cours de la période considérée (voir par. 1), aucune nouvelle organisation intergouvernementale (OIG) n'a été ajoutée à la liste des OIG invitées aux sessions de la CNUDCI et à celles de ses groupes de travail.

4. Le secrétariat de la CNUDCI a estimé que les organisations non gouvernementales (ONG) suivantes, qui avaient demandé à être invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail, remplissaient les critères d'admissibilité voulus et il les a donc ajoutées<sup>5</sup> à la liste des ONG<sup>6</sup> invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail : Institute for Transnational Arbitration ([www.cailaw.org/Institute-for-Transnational-Arbitration/index.html](http://www.cailaw.org/Institute-for-Transnational-Arbitration/index.html)) ; Commission chinoise d'arbitrage maritime ([www.cmac.org.cn](http://www.cmac.org.cn)) ; Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires ([www.cnajmj.fr](http://www.cnajmj.fr)) ; et Center for International Commercial and Investment Arbitration à la Faculté de droit de Columbia (<https://cicia.law.columbia.edu/>). D'autres modifications ont également été apportées à cette liste pour tenir compte du changement de statut d'invitation de certaines organisations aux sessions des groupes de travail<sup>7</sup>.

5. Le secrétariat de la CNUDCI a estimé que les ONG suivantes, qui avaient demandé à être invitées aux sessions de la CNUDCI et à celles de ses groupes de travail, ne remplissaient pas les critères d'admissibilité et leur demande a donc été rejetée :

a) L'Associação Lusófona de Arbitragem e Mediação ([www.alam.org.mo/](http://www.alam.org.mo/)) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail II (Règlement des différends) et du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États, ci-après « réforme du RDIE ») en tant qu'observatrice. Il a été estimé que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ces deux groupes de travail. En outre, il a été jugé que cette organisation ne présentait pas de compétence avérée dans le domaine de travail examiné par le Groupe de travail III ;

b) Le Tribunal Arbitral de la Principauté d'Andorre ([www.tapa.ad](http://www.tapa.ad)) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail II (Règlement des différends) en tant qu'observateur. Il a été jugé que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ce groupe de travail ;

c) La Commission d'arbitrage économique et commercial international de Shanghai (ou Centre d'arbitrage international de Shanghai, SHIAC, [www.shiac.org/pc/SHIAC](http://www.shiac.org/pc/SHIAC)) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail II (Règlement des différends) et du Groupe de travail IV (Commerce électronique) en

<sup>5</sup> Aux paragraphes 4 et 5, les ONG sont énumérées dans l'ordre chronologique de leur demande.

<sup>6</sup> Cette liste énumère les ONG invitées à toutes les sessions annuelles de la Commission. Les organisations dont les noms y figurent en gras sont également invitées à participer en tant qu'observatrices aux débats sur tous les sujets actuellement confiés aux groupes de travail de la CNUDCI. La sixième colonne recense les organisations qui sont invitées à participer en tant qu'observatrices aux débats portant sur certains des sujets actuellement confiés à des groupes de travail de la CNUDCI, tandis que la septième colonne recense les organisations qui, par le passé, ont été invitées aux sessions de groupes de travail de la CNUDCI et y ont participé.

<sup>7</sup> Les organisations suivantes ne sont plus invitées à participer aux sessions du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) : Arbitrators' and Mediators' Institute of New Zealand Inc ; Asia Pacific Regional Arbitration Group ; Asia Pacific Centre for Arbitration & Mediation ; Centre belge d'arbitrage et de médiation ; Centre pour la recherche et l'étude du droit africain unifié ; Comité français de l'arbitrage ; Construction Industry Arbitration Council ; Union des Avocats Européens ; Global Center for Dispute Resolution Research ; International Association for Commercial and Contract Management ; Comité maritime international ; Union internationale du notariat ; Comité consultatif des différends commerciaux privés créé en vertu de l'article 2022 de l'ALENA ; P.R.I.M.E. Finance Foundation. Les changements suivants ont aussi été effectués : i) la Commission d'arbitrage de Shanghai figure désormais sur la liste des organisations invitées à participer aux sessions du Groupe de travail VI (Documents de transport multimodal négociables) et ii) l'Association internationale des jeunes avocats a été ajoutée à la liste des organisations invitées à participer aux sessions du Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité).

tant qu'observatrice. Le secrétariat a estimé que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ces deux groupes de travail. En outre, il a été jugé que cette organisation ne présentait pas de compétence avérée dans le domaine de travail examiné par le Groupe de travail IV ;

d) Le Hong Kong Mediation Council ([www.hkiac.org/mediation](http://www.hkiac.org/mediation)) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail II (Règlement des différends) et du Groupe de travail III (Réforme du RDIE) en tant qu'observateur. Il a été estimé que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ces deux groupes de travail ;

e) Le Beihai Asia International Arbitration Centre (<https://baiac.org/>) souhaitait participer aux sessions du Groupe de travail II (Règlement des différends) en tant qu'observateur. Il a été jugé que l'expérience juridique ou commerciale avancée par l'organisation était suffisamment couverte par d'autres organisations déjà invitées aux sessions de ce groupe de travail ; et

f) La Federation Of Indian Corporate Lawyers souhaitait participer aux sessions de tous les groupes de travail en tant qu'observatrice. Le secrétariat a estimé que l'organisation ne répondait à aucun des critères appliqués pour décider d'inviter des organisations non gouvernementales.

6. Outre les ONG indiquées comme étant invitées aux sessions du Groupe de travail III (Réforme du RDIE) sur la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail, le secrétariat a estimé que certaines ONG et autres entités supplémentaires pourraient apporter des contributions utiles aux travaux du Groupe de travail III. Bon nombre de ces ONG et autres entités supplémentaires sont issues du milieu universitaire. D'autres sont des syndicats. En raison de leur nature, ou parce que leur compétence et leur expérience ne concernent qu'indirectement les autres domaines de travail de la CNUDCI, le secrétariat n'a pas été en mesure de les ajouter à la liste des ONG invitées aux sessions de la Commission et de ses groupes de travail. Elles ont donc été inscrites sur une liste spéciale d'ONG et d'autres entités supplémentaires qui seraient invitées à participer aux sessions du Groupe de travail III tant qu'il se consacrerait à la réforme du RDIE (voir le tableau ci-dessous). Le secrétariat détermine s'il est nécessaire de les inviter aux sessions suivantes du Groupe en fonction des besoins de ce dernier à un moment précis<sup>8</sup>. Depuis la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2022, il a modifié la liste spéciale comme suit : i) l'Académie africaine de la pratique du droit international et le Forum académique ont été ajoutés à la liste ; et ii) le Centre de droit international de l'Université nationale de Singapour a été réinscrit sur celle-ci.

7. Les ONG et autres entités supplémentaires figurant sur la liste spéciale ne sont pas invitées aux sessions annuelles de la Commission et il n'est pas non plus envisagé de les inviter à celles de ses autres groupes de travail. Il peut toutefois être envisagé de les inviter aux séances de la Commission auxquelles seront examinés un ou plusieurs instruments relatifs à la réforme du RDIE.

<sup>8</sup> Pour ce faire, le secrétariat tient compte de l'évolution du mandat du Groupe de travail et de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des principaux points de vue ou intérêts dans les domaines concernés entre toutes les régions du monde. Il doit également prendre en considération les difficultés d'ordre logistique qu'il y a à donner satisfaction à toutes les organisations qui souhaitent participer aux sessions du Groupe de travail. En particulier, la capacité d'accueil limitée de la salle de conférence affectée à la session du Groupe de travail peut contraindre le secrétariat à exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il sélectionne les ONG et les autres entités qui répondent le mieux aux critères d'invitation.

<i>Sigle ou acronyme</i>	<i>Nom complet de l'organisation</i>	<i>Site Web</i>
AAILP	Académie africaine de la pratique du droit international Forum académique	<a href="https://aailp.org/fr">https://aailp.org/fr</a> <a href="http://www.jus.uio.no/pluricourts/english/projects/leginvest/academic-forum/">www.jus.uio.no/pluricourts/english/projects/leginvest/academic-forum/</a>
ACILP	Centre africain pour la pratique du droit international	<a href="http://www.acilp.org/">www.acilp.org/</a>
AAIL	Académie asiatique de droit international	<a href="http://www.aail.org">www.aail.org</a>
BIICL	British Institute of International and Comparative Law	<a href="http://www.biicl.org/">www.biicl.org/</a>
CIL	Centre de droit international de l'Université nationale de Singapour	<a href="http://www.cil.nus.edu.sg">www.cil.nus.edu.sg</a>
SOMO	Centre de recherche sur les multinationales	<a href="http://www.somo.nl">www.somo.nl</a>
ClientEarth	ClientEarth	<a href="http://www.clientearth.org">www.clientearth.org</a>
CCSI	Columbia Center on Sustainable Investment	<a href="http://ccsi.columbia.edu/">ccsi.columbia.edu/</a>
CUTS International	Consumer Unity and Trust Society	<a href="http://www.cuts-international.org">www.cuts-international.org</a>
EFILA	Fédération européenne pour le droit des investissements et l'arbitrage	<a href="http://www.efila.org">www.efila.org</a>
T&E	Fédération européenne pour le transport et l'environnement	<a href="http://www.transportenvironment.org">www.transportenvironment.org</a>
SEDI	Société européenne de droit international	<a href="http://www.esil-sedi.eu">www.esil-sedi.eu</a>
CES	Confédération européenne des syndicats	<a href="http://www.etuc.org">www.etuc.org</a>
FOEI	Amis de la Terre International	<a href="http://www.foei.org">www.foei.org</a>
CIDS	Geneva Center for International Dispute Settlement	<a href="http://www.mids.ch">www.mids.ch</a>
iCourts	iCourts	<a href="http://www.jura.ku.dk/icourts">www.jura.ku.dk/icourts</a>
IAM	Institut Afrique Monde	<a href="http://www.institutafriquemonde.org">www.institutafriquemonde.org</a>
CAIL/ITA	Institute for Transnational Arbitration du Center for American and International Law	<a href="http://www.cailaw.org">www.cailaw.org</a>
IEA	Instituto Ecuatoriano de Arbitraje	<a href="http://www.iea.ec">www.iea.ec</a>
CICDD	Centre international de commerce et de développement durable	<a href="http://www.ictsd.org">www.ictsd.org</a>
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement	<a href="http://www.iied.org">www.iied.org</a>
CSI	Confédération syndicale internationale	<a href="http://www.ituc-csi.org">www.ituc-csi.org</a>
PluriCourts	PluriCourts	<a href="http://www.jus.uio.no/pluricourts">www.jus.uio.no/pluricourts</a>
SIMC	Singapore International Mediation Centre	<a href="http://www.simc.com.sg">www.simc.com.sg</a>
USCIB	United States Council for International Business	<a href="http://www.uscib.org">www.uscib.org</a>

8. La Commission pourra décider d'ajouter certaines ou l'ensemble des entités qui figurent dans le tableau ci-dessus à la liste des ONG invitées à ses sessions et à celles de ses groupes de travail.